

Nombre
de conseillers élus
33

Conseillers en fonction
33

Conseillers présents
19

(+ 13 procurations)

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH-BOULAY-MOSELLE

COMMUNE DE STIRING WENDEL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} octobre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. SAÏDI Ayoub, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia **(19)**

Absent excusé : M. PFEFFER Kévin **(1)**

Absent-e-s ayant donné procuration : Mme HAAG Elisabeth à M. le Maire, M. BOUR Roger à M. STAUB Jean-Patrick, M. LE BLANC Yannick à Mme MULLER Suzanne, M. DECKER Bernard à M. ALLEMAND Alain, M. AZOUZ Abdenhour à Mme CINQUALBRE Mireille, M. BURG Philippe à Mme DENNINGER Eugénie, M. GANDER Olivier à M. LEININGER Grégoire, M. HOULLE Christian à Mme HOLTZER Danièle, M. RICCI Emmanuel à Mme MAILLARD Patricia, Mme SCHAAF Anaïs à Mme DAHLEM Nicole, Mme SCHÄFER Elaine à Mme SOTGIU Brigitte, Mme MARISON Josiane à Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. MAI Gaston à M. TYRAKOWSKI Gaston **(13)**

Secrétaire de séance : Mme MULLER Suzanne

5. FONCTION PUBLIQUE

5.2 Création d'un poste d'ATSEM (DEL 066_2025)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées ainsi que de l'évolution de carrière des agents, le Maire propose à l'assemblée les créations d'emplois :

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet à raison de 30.5/35^{ème}

Sur avis favorable de la commission des finances et du Comité Social Territorial en date du 6 octobre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2025,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

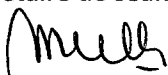
Le Maire,

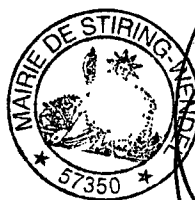
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibération publiée le 15 octobre 2025

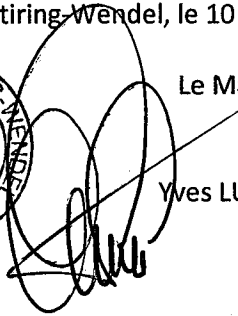
Pour extrait certifié conforme,
Stiring-Wendel, le 10 octobre 2025

Le secrétaire de séance,


Suzanne MULLER



Le Maire,


Yves LUDWIG